



N° 2025/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, à 16 h 00,  
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 24 février 2025

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO - M. BARNAKIAN
Présent(s) : 10	Mme GUIONNET - M. LIVON - Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL - M. SEGUIN - Mme TRIGNAN
Pouvoir(s) : 03	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Absent(s) : 00	Mme JULIEN à M. BARNAKIAN M. MARZA à Mme GUARINO M. POTAUX à M. SEGUIN
Délibération comportant 4 pages	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : / Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

**OBJET : MANIFESTATIONS ORGANISEES EN PARTENAIRE  
ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LE CCAS DE CARRY-  
LE-ROUET - EXERCICE 2025**

**RAPPORTEUR** : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, **EXPOSE** :

**VU** Le renouvellement des instances de l'UDCCAS des Bouches-du-Rhône (UDCCAS13) qui ont eu lieu le 5 février 2021.

**CONSIDERANT** que lors de la séance Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS de Carry-le-Rouet a été élue Présidente de l'UDCCAS13.

**CONSIDERANT** que conformément au règlement intérieur de l'UDCCAS13 accepté par tous ses membres, le siège de l'UDCCAS13 est dorénavant dans les locaux du CCAS de Carry-le-Rouet et ce jusqu'au terme du mandat d'élue, Présidente de l'UDCCAS 13 et Vice-Présidente du CCAS de Carry-le-Rouet.

**CONSIDERANT** que l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Bouches-du-Rhône a pour objectif de représenter les CCAS et de promouvoir l'action sociale communale, d'offrir un espace de partage d'expériences et d'échanges de pratiques professionnelles, de développer des partenariats et être le relais de l'Union Nationale des CCAS vers les adhérents. L'UDCCAS13 est composée d'un Conseil d'Administration qui est secondé par un Collège Consultatifs de Directeurs et de CCAS adhérents.

Des réunions (assemblée générale, collèges consultatifs, réunions thématiques sur l'échange de pratiques professionnelles) sont organisées par l'UDCCAS 13 et accueillies par un CCAS hôte.

**CONSIDERANT** que le CCAS de Carry-le-Rouet a pour mission d'accueillir l'UDCCAS 13 pour son assemblée générale et ses collèges consultatifs des directeurs ainsi que des formations et des réunions thématiques en présence de représentants des CCAS adhérents,

**CONSIDERANT** que le CCAS hôte prend en charge le café accueil pour l'ensemble des instances, des formations et réunions thématiques de l'UDCCAS13, ainsi que le déjeuner des participants lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS13, organisés sur la commune,

Le Président du CCAS informe les administrateurs que le programme prévisionnel dont le CCAS de Carry-le-Rouet sera hôte.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

- Une assemblée générale et un conseil d'administration
- Un collège consultatif des directeurs de CCAS
- Des formations, dont une sur le logement fixée le 6 mars 2025. Le planning et les thématiques abordées pour les autres formations sont en cours d'élaboration en fonctions des besoins et de l'actualité sociale.

Durant le 2<sup>e</sup> semestre 2025 :

- Un collège consultatif des directeurs de CCAS
- Un conseil d'administration
- Une journée institutionnelle liée au handicap sur la thématique de « l'emploi »
- Des formations. Le planning et les thématiques abordées sont en cours d'élaboration en fonctions des besoins et de l'actualité sociale.

Comme les années précédentes, le CCAS de Carry-le-Rouet,

- le café accueil pour l'ensemble des manifestations annoncées
- le pot de l'amitié et le déjeuner pour les participants à l'assemblée générale
- le pot de l'amitié et le déjeuner pour les participants à la journée institutionnelle dédiée au Handicap (Journée créée depuis 2024 dans le cadre des actions d'accompagnement du public en situation de handicap).

La dépense prévisionnelle globale concernant l'ensemble de ses actions serait aux environs de 4000 €. Ce montant peut être variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2025

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président, à la Vice-Présidente du CCAS, pour procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

**Le Conseil d'Administration,**

Ouï l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,

Après concertation et après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

#### DECIDE

#### ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **PREND ACTE** des manifestations organisées par le CCAS de Carry-le-Rouet en partenariat avec l'UDCCAS13 sur la commune de Carry-le-Rouet, telles que : l'Assemblée Générale, les Conseils d'Administration, les Collèges Consultatifs des Directeurs de CCAS, les formations, les réunions thématiques et la journée institutionnelle sur le handicap.

- 13 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

#### ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la prise en charge par le CCAS de Carry-le-Rouet

- . du café accueil pour l'ensemble des participants lors des manifestations coorganisées avec l'UDCCAS 13 sur la commune de Carry-le-Rouet : assemblée générale, collèges consultatifs, formations et réunions thématiques sur l'échange de pratiques professionnelles,
- . des déjeuners et pots de l'amitié pour l'ensemble des participants lors de l'assemblée générale et de la journée institutionnelle sur le Handicap coorganisées avec l'UDCCAS 13 sur la commune de Carry-le-Rouet,

dont le montant prévisionnel de 4000 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants.

- 13 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

- **DONNE** une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 13 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** que ces dépenses s'inscrivent au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2025

- 13 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres  
Le : 14 MARS 2025  
Et publication ou notification  
Le : 14 MARS 2025



POUR EXTRAIT CONFORME  
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 05 MARS 2025

Le Président du C.C.A.S.  
René Francis CARPENTIER  
Maire de Carry-le-Rouet